

poursuite des contribuables defaillants

Par joak, le 13/03/2011 à 11:35

Un receveur des impôts peut il demander à la douane de bloquer les marchandises d'un conbtribuable defaillant? si oui à travers quel acte: saisie arrêt? contrainte exterieure?

Par youris, le 13/03/2011 à 14:49

bjr,

l'administration fiscale dispose d'un privilège c'est de pouvoir procéder par certaines procédures pour récupérer les sommes dues sans passer par un tribunal. en particulier elle utilise l' avis à tiers détenteur. cdt